

Réduire la pauvreté et les inégalités sociales, un enjeu qui nous interpelle

Mémoire présenté par un collectif de fondations* dans le cadre de la Consultation publique pour l'élaboration du 3^e *Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*

29 janvier 2016

***Fondations signataires de ce mémoire :**

Centraide Duplessis
Centraide-Estrie
Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides
Centraide du Grand Montréal
Centraide KRTB-Côte-du-Sud
Centraide Lanaudière
Centraide Mauricie
Centraide Outaouais
Centraide Québec Chaudière-Appalaches
Centraide Sud-Ouest du Québec
Fondation Béati
Fondation Berthiaume-Du Tremblay
Fondation des YMCA du Québec
Fondation Dufresne et Gauthier
Fondation Léa Roback
Fondation Jules et Paul-Émile Léger
Fondation Lucie et André Chagnon
Fondation Solstice
Fondation Y des femmes de Montréal
La fondation de la famille J.W. McConnell

Réduire la pauvreté et les inégalités sociales, un enjeu qui nous interpelle

En promulguant la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en 2002, votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, loi accompagnée d'une Stratégie nationale et de plans d'action, le gouvernement du Québec a souhaité que l'ensemble de la société québécoise se mobilise autour de cet objectif. Nous sommes des fondations philanthropiques québécoises engagées dans cette voie, chacune à notre manière.

Les fondations signataires de ce mémoire interviennent dans plusieurs domaines pour améliorer notre vie en collectivité sur le territoire du Québec : santé, éducation, prévention, loisirs, innovation sociale, petite enfance, jeunesse, aînés, etc. Nous collaborons avec des centaines d'organisations de diverses façons : soutien financier, concertation, échange d'expertises, accès à des données, formation, partenariats. Nous sommes en lien avec de nombreux réseaux : communautaire, philanthropique, universitaire, affaires, gouvernementaux. Nous agissons autant à l'échelle locale et micro-locale que régionale et québécoise, canadienne et internationale.

Soucieuses de contribuer de façon constructive, nous saisissons l'occasion qui nous est offerte dans le cadre de cette consultation pour attirer l'attention du gouvernement sur des éléments que nous considérons essentiels à prendre en compte.

Notre mémoire s'inscrit en continuité avec la lettre que plusieurs des fondations signataires de ce mémoire ont adressée au gouvernement du Québec en mars 2015. Nous nous interrogeons alors sur les impacts possibles de la révision des programmes et de la fiscalité sur la société et, plus particulièrement, de leurs effets sur les inégalités sociales.

Miser sur l'amélioration des conditions de vie et la prévention et surtout tabler sur ce qui a fait ses preuves; bien évaluer les impacts des choix administratifs et des politiques publiques sur les inégalités sociales et s'assurer de la cohérence de l'ensemble des actions gouvernementales, voilà l'essentiel de notre message.

Miser sur l'amélioration des conditions de vie et la prévention

Le Rapport du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale sur les résultats des actions menées dans le cadre de la Stratégie nationale 2002-2013 conclut que les inégalités de revenus se sont accentuées et que si l'on observe des progrès en matière de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, on constate aussi des reculs.

On sait que miser sur la qualité des conditions de vie est une stratégie gagnante pour prévenir la pauvreté. Si chacun a accès à un revenu qui lui permet de vivre dignement, à un logement convenable, à une alimentation adéquate et équilibrée, à l'éducation, aux loisirs, à la culture, à un environnement social dynamique, chacun est alors en mesure d'exprimer son plein potentiel et de mettre l'épaule à la roue. C'est toute la société qui en bénéficie.

Le Québec s'est doté, au fil des ans, d'un ensemble de moyens pour réduire les inégalités par la fiscalité, l'éducation, des services de santé et des services sociaux adéquats ce qui en fait la société la plus égalitaire en Amérique du Nord. Nous pensons qu'il faut poursuivre dans cette voie.

C'est pourquoi des programmes qui contribuent à la prévention de la pauvreté ne doivent pas être fragilisés alors qu'ils ont fait leur preuve. Nous attirons l'attention sur trois secteurs avec lesquels nous sommes en lien étroit par notre action philanthropique, qui sont des maillons essentiels dans la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale.

Le réseau communautaire et d'économie sociale. Non seulement ce réseau composé de milliers d'organisations contribue-t-il à soulager la pauvreté, il la prévient. Les missions qu'il accomplit, en éducation et santé, loisirs et culture, environnement et développement durable, employabilité, etc. sont indispensables. Au-delà des services offerts aux personnes démunies ou exclues, ce réseau crée des milieux de vie où les personnes se construisent et se reconstruisent. Pour ces raisons, il est essentiel qu'il continue de bénéficier des moyens que le gouvernement a mis à sa disposition au cours des dernières décennies et qui lui ont permis de se consolider et de se déployer.

Les communautés locales et régionales. La dynamique à l'œuvre sur les territoires est une autre dimension de la solidarité sociale qui « crée » de la prévention. La concertation entre les divers acteurs produit un résultat plus grand que la somme de ses parties, fait émerger de nouvelles initiatives, développe l'innovation, accentue l'échange de compétences, et plus encore. La capacité de profiter au maximum des synergies générées par la prise en charge collective au plan territorial a fait des bonds gigantesques au Québec grâce aux moyens consentis. Là encore, la nécessité de ne pas affaiblir ce qui a donné de bons résultats nous semble évidente.

Le réseau des Centres de la petite enfance (CPE). Plusieurs études ont démontré que la qualité éducative des milieux de garde est un facteur déterminant dans le succès du parcours scolaire, ce qui est encore plus vrai pour des enfants vivant en milieu de pauvreté. L'enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle (EQDEM) a révélé que les enfants de familles à faible revenu qui ont fréquenté exclusivement un CPE sont 2,5 fois moins susceptibles d'être vulnérables dans un domaine, ou plus, de leur développement. Le réseau des CPE doit continuer d'avoir la capacité de fournir les ressources compétentes pour accompagner nos jeunes enfants. En ce sens, les récentes coupures budgétaires effectuées dans ce réseau nous inquiètent.

Ces trois secteurs ne sont pas les seuls à apporter une contribution significative dans la lutte à la pauvreté et l'exclusion. De façon générale, nous pensons qu'une approche qui mise sur la prévention et les conditions de vie des personnes doit demeurer l'axe principal de l'action gouvernementale en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

Rechercher plus d'efficacité dans la gestion publique sans creuser le fossé des inégalités sociales

Bien entendu, le gouvernement doit gérer les finances publiques de manière responsable. Cependant nous réitérons l'appel à la vigilance exprimé dans notre lettre de mars dernier pour que les choix qui sont faits n'aient pas comme effet d'accentuer les inégalités sociales et de créer plus de pauvreté.

Dans son rapport à la page 43, le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale reconnaît que malgré des efforts réels, la pauvreté augmente depuis quelques années et que plus de 10 % des citoyens québécois vivent sous les seuils de faible revenu. Le rapport mentionne que des signes de détérioration sont observés, comme les taux de faible revenu pour un nombre important de groupes (jeunes, familles biparentales et monoparentales, personnes seules) et que, malheureusement, les inégalités de revenus ont progressé.

Ajoutons que, force est de le constater, des populations sont encore marginalisées ; c'est le cas notamment des communautés autochtones. Comme on le sait, il faut éviter qu'un trop grand fossé ne se creuse entre les citoyens. Encore une fois, soyons vigilants.

Réduire les inégalités sociales est une priorité qui fait consensus au Québec. Le Plan de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale est un outil majeur dont dispose le gouvernement pour atteindre cet objectif. Si les mesures prises dans le cadre des exercices budgétaires récents conduisaient à créer plus d'inégalités, la cohésion sociale pourrait être minée, laissant place à la désillusion et au cynisme, un venin qui désolidarise les citoyens et mine la confiance dans l'appareil gouvernemental.

Pour une action gouvernementale coordonnée, mesurée et évaluée

La lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale est faite d'actions multiples qui nous interpellent tous. Pour avoir le maximum d'impact, l'action gouvernementale doit mobiliser tous les ministères afin d'agir de façon coordonnée. Elle doit aussi être cohérente et veiller à ce que les mesures prises par certains ministères ne soient pas contrecarrées par d'autres mesures. Elle doit être gérée de façon transversale et globale et faire l'objet d'actions vigoureuses.

Le gouvernement du Québec a fait preuve de leadership en adoptant une loi en 2002. Nous l'encourageons à se doter d'un outil permettant de bien mesurer l'effet des projets de réforme sur les citoyens et sur les communautés, en particulier quant à leur impact sur les inégalités, et à rendre publiques ces évaluations.

À cet égard, nous sommes tout à fait disposées à participer à la réflexion sur les mesures d'impact à bâtir pour évaluer les résultats du 3^e Plan d'action. D'autres groupes non-gouvernementaux pourraient aussi être intéressés à apporter une contribution dans cet exercice car il en va de notre intérêt à tous.

Travailler de façon inclusive autour de cet enjeu fondamental pour notre société est garant d'un résultat qui sera partagé par le plus grand nombre et qui mobilisera citoyens, organisations, fondations et communautés locales et régionales.

La contribution singulière des fondations philanthropiques

Il est heureux qu'au Québec un large consensus existe sur le fait que la pauvreté, l'exclusion sociale et les inégalités nuisent à l'économie, à la société et à la démocratie. Nos fondations partagent pleinement ce constat et sont partenaires des actions gouvernementales et citoyennes qui visent l'amélioration de notre vie en collectivité au Québec.

Par leur action singulière, elles apportent une contribution appréciable. Elles offrent du soutien financier à des initiatives citoyennes, partagent de l'expertise et donnent accès à des réseaux. Elles peuvent aussi prendre des risques, éveiller la société à des causes moins visibles, entreprendre des projets pilotes. Elles contribuent à élargir le dialogue social en réunissant des acteurs d'horizons divers, parfois éloignés les uns des autres. Enfin, elles créent de l'espace pour qu'émergent des innovations sociales et leur donnent le souffle dont elles ont besoin pour s'épanouir.

Nous sommes bien conscientes cependant que nos actions ne peuvent avoir un impact durable que si elles s'appuient sur des politiques publiques qui jouent pleinement leur rôle, celui de créer l'environnement sociétal qui permette au plus grand nombre de profiter de programmes à portée universelle.

En conclusion, le gouvernement du Québec a fait preuve de vision et d'audace quand, il y a 14 ans, il a promulgué la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Malgré cette loi et les Plans d'action qui l'ont accompagnée, le niveau d'inégalités s'est accentué. La gestion responsable des deniers publics ne devrait pas entraîner la perte d'acquis importants, ni de fracture dans le modèle de société égalitaire que s'est donné le Québec.

Nous souhaitons que le 3^e Plan de lutte que le gouvernement s'apprête à produire soit encore mieux doté que les précédents de mesures d'impact, soit plus coordonné et plus participatif afin qu'il soit un chantier collectif et stimulant au Québec.

Signataires



Denis Miousse
Directeur général
Centraide Duplessis



Julie Perreault
Présidente
Fondation Béati



Claude Forgues
Directeur général
Centraide-Estrie



Nicole Ouellet
Directrice générale
Fondation Berthiaume-Du Tremblay



Annie Lajoie
Directrice générale
Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides



Stéphane Vaillancourt
Secrétaire du conseil d'administration de la
Fondation des YMCA du Québec



Lili-Anna Pereša
Présidente et directrice générale
Centraide du Grand Montréal



Hélène Dufresne
Présidente
Fondation Dufresne et Gauthier



Sylvain Roy, B.A.,
Directeur général
Centraide KRTB-Côte-du-Sud



Lorraine Pagé
Présidente
Fondation Léa Roback



Nicole Campeau
Directrice générale
Centraide Lanaudière



Norman MacIsaac
Directeur général
Fondation Jules et Paul-Émile Léger



Julie Colbert
Directrice générale
Centraide Mauricie



Claude Chagnon
Président
Fondation Lucie et André Chagnon



Nathalie Lepage
Directrice générale
Centraide Outaouais



Andrée Lévesque
Présidente
Fondation Solstice



Bruno Marchand
Président et directeur général
Centraide Québec Chaudière-Appalaches



Josée Goulet
Administratrice
Fondation Y des femmes de Montréal



Steve Hickey
Directeur général
Centraide Sud-Ouest du Québec



Stephen Huddart
Président - directeur général
La fondation de la famille J.W. McConnell